TANGER MED ZONES

ORIGINE : Direction Générale
REF : DG_NI_10 _2026
DATE : 30/10/2026
DESTINATAIRES : L'ensemble des clients TMZ
COPIE : Direction commerciale, Direction support
OBJET : Note d'information Badges et macarons 2027

Chers clients,

Nous avons le plaisir de vous informer que la campagne de renouvellement des badges d'accès pour l'année 2027 débutera le 1er décembre 2026, conformément aux articles 56, 57 et 59 du règlement intérieur.

Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue de nos services, vous pouvez accéder à la page dédiée via le lien suivant : https://zcs.tangermed.ma/, qui vous permettra de saisir vos commandes conformément au processus habituel.

Veuillez consulter ci-dessous les tarifs appliqués pour la campagne de l'année 2027 :

TARIFS 2027	BADGES	MACARONS	ABONNEMENT
	TMZ		
CLIENT INTERNE \|\| Effectif 001-100 \|\|	100,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE \|\| Effectif 101-500 \|\|	80,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE \|\| Effectif 501-999 \|\|	60,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT INTERNE \|\| Effectif 1000 et plus \|\|	40,00 MAD	250,00 MAD	
CLIENT EXTERNE	250,00 MAD	300,00 MAD	
ABONNEMENT ACCES CLIENT			2000,00 MAD
TRANSPORT MARCHANDISES		550,00 MAD	
TRANSPORT MARCHANDISES "REMPLACEMENT"	50,00 MAD		
TRANSPORT PERSONNEL		300,00 MAD	
TRANSPORT PERSONNEL "REMPLACEMENT"	50,00 MAD		

Informations importantes :

- Les commandes devront être impérativement finalisées au plus tard le 31 Janvier 2027. Tout retard de saisie des données supérieur à deux (2) mois à compter de la date de paiement du bon de commande donnera lieu à l'application d'une pénalité forfaitaire de **2 000 €**.
- Il est strictement interdit de céder ou de remettre un macaron à un tiers, ou de l'utiliser sur un véhicule autre que celui auquel il a été attribué. Toute utilisation non conforme entraînera l'interdiction d'accès à la zone ainsi que l'application de la pénalité prévue.
- En cas de changement temporaire de véhicule léger, une autorisation d'accès provisoire, valable une (1) semaine, pourra être délivrée aux usagers ne disposant pas de macaron, moyennant un tarif de **50 MAD**.
- L'accès des grands taxis est strictement interdit, à l'exception des cas où les visiteurs transportés disposent déjà d'une autorisation d'accès.
- Il est demandé de ne pas retirer les macarons apposés sur les véhicules. La délivrance de nouveaux badges et macarons est réservée exclusivement aux nouveaux embauchés.
- Conformément à la loi 09-08, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de vos données personnelles. Ce traitement a été autorisé par la CNDP sous le numéro **A-CA-699/2024.**

Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire.

*Par e-mail à : s.tmz@tangermed.ma
*Par téléphone au : 05 39 39 62 52/54 ; 05 39 39 62 27/89
*Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 08h30 à 17h

Ahmed BENNIS
Directeur Général

Tanger Med Zones